

AdsSpy: [4 sites by this GAnalytics ID](#) ?



Notre travail est de vous aider   rechercher les meilleures conditions commerciales correspondant   votre situation au moment o  vous en avez besoin.

Nous vous accompagnons de l' tude   la r alisation de vos projets personnels tels que :

- le cr dit immobilier pour l'achat de maison, terrain, appartement, immeuble, etc. ;
- le cr dit immobilier pour vos travaux, constructions ;
- la n gociation du tarif d'assurances le moins cher ;
- la ren gociation de vos cr dits immobilier (profitez de la baisse des taux pour faire des  conomies) ;
- le regroupement de tous vos cr dits en un seul plus l ger (immobilier, consommation ou les deux) ;
- l'optimisation de votre  pargne.

Note : Finance Immo est une entreprise 100 % priv e qui n'appartient   aucun groupe de banques ou d'assurances.

www.Financelmmo.com

Le Cr dit industriel et commercial

- 1 Banque de d p t parisienne au d veloppement r gional.**
- 2 Plusieurs projets pr alables.**
- 3 L' chec de la politique d'aide   la cr ation d' tablissements provinciaux.**
- 4 Un revirement strat gique avec l'apparition des prises de participation.**
- 5 La perte d'ind pendance.**
- 6 Questions / R ponses.**

1 - Banque de d p t parisienne au d veloppement r gional.

La Soci t  g n rale de Cr dit industriel et commercial est la premi re banque de d p t cr e e en France. Install e   Paris apr s de longs pourparlers avec les pouvoirs publics, elle reste fid le   la capitale et   sa proche banlieue. Mais, pour se d velopper et lutter contre ses concurrents, il lui faut s'installer en province. Elle le fait, non pas en son nom mais d'une mani re originale, dans notre pays : soit en s'alliant   des banques r gionales qui disposent d'un r seau actif de succursales locales, soit en aidant   la cr ation de nouveaux  tablissements.

Cependant, cette premi re tentative d'accord avec des correspondants ne donne pas les r sultats escompt s. Le CIC change alors de strat gie et choisit de prendre des participations importantes dans un certain nombre d'institutions auxquelles il va donner son nom et l'esprit maison. Malgr  la r ussite de cette politique, le CIC ne peut, comme beaucoup de ses confr res, conserver son ind pendance dans l'environnement contemporain de concentration bancaire.

2 - Plusieurs projets pr alables.

La cr ation de la Soci t  g n rale de Cr dit industriel et commercial (qui prend le nom de Cr dit industriel et commercial en 1953 pour  viter toute confusion avec la Soci t  g n rale, qui lui est pourtant post rieure) est l'aboutissement de quatre ans de discussions entre des hommes d'affaires et le gouvernement de Napol on III, qui commence par refuser trois projets.

La premi re proposition, en 1855, est l'oeuvre de banquiers et d'hommes d'affaires britanniques, pr sents pour la plupart dans les compagnies ferroviaires fran aises, qui souhaitent fonder en France un  tablissement sur le mod le des joint Stock Banks anglaises.

L'institution laisserait au Cr dit mobilier les op rations destin es aux grandes entreprises et se concentrerait sur les activit s non sp culatives de commerce et de banque : escompte, surtout d'effets sur l' tranger, avances sur marchandises, sur fonds publics fran ais et sur titres industriels, r ception de d p ts, organisation de tous les mouvements de fonds entre Paris et Londres gr ce   l'ouverture d'une agence dans la capitale anglaise.

Pour inspirer confiance et attirer les capitaux n cessaires, les promoteurs souhaitent adopter le statut de soci t  anonyme soumise   autorisation par les pouvoirs publics. Pr textant la crise financi re qui s vit alors en France, mais guid  surtout par son opposition   James de Rothschild qui souhaite  galement fonder une nouvelle institution, Napol on III interdit la cr ation de

tout établissement de crédit: le Conseil d'État refuse le projet de la Banque internationale franco-anglaise.

Pourtant, les besoins financiers des compagnies ferroviaires ne cessent de croître. L'augmentation du capital du Comptoir d'escompte et des Sous-Comptoirs des chemins de fer autorisée par le gouvernement ne permet pas d'y répondre. Les deux principaux initiateurs de la Banque internationale, l'Anglais Gladstone et le Français Donon, banquiers et administrateurs du Paris-Orléans, reviennent donc à la charge fin 1856 avec la Société impériale du crédit commercial.

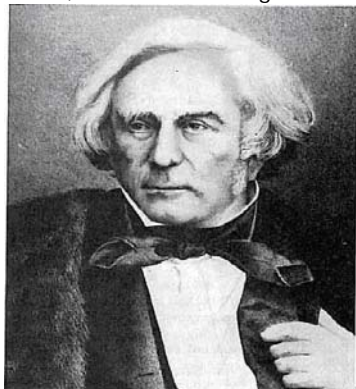
En janvier 1857, le Conseil d'État s'oppose à ce nouveau projet. Face à ce second refus et avec le renfort de banquiers allemands et de saint-simoniens, en particulier François-Barthélémy Arlès-Dufour, déjà à l'origine du Crédit de Leipzig futur fondateur du Crédit lyonnais, une Société internationale de crédit commercial est créée le 27 février 1857, sans l'accord du gouvernement.

Mais les conséquences de la crise financière qui frappe bientôt les États-Unis entraînent la suspension des activités d'établissement. C'est sur les bases de ces trois propositions que, sur l'insistance du comte (bientôt duc) Morny, qui réussit à convaincre Napoléon III de l'intérêt d'une telle institution, les statuts de la Société générale de Crédit industriel et commercial sont finalement acceptés par le Conseil d'État le 13 janvier 1859 et le décret signé par l'empereur le 7 mai suivant.

Étroitement contrôlée par les pouvoirs publics, l'émission de 80 000 actions de 500 francs, dont un quart libéré immédiatement, est proposée à la souscription: 1 700 personnes se partagent 75 700 titres, 4 300 étant réservés aux dix-neuf administrateurs, trois étrangers, dont Gladstone, et seize Français. L'organisation l'établissement est calquée sur celle de Banque de France : le président et le vice-président, disposant des mêmes prérogatives que le gouverneur et le sous-gouverneur de l'Institut d'émission, sont nommés par l'empereur.

Le premier président qui va marquer profondément l'institution est le marquis Charles d'Audiffret, haut fonctionnaire du Trésor, à l'origine de la comptabilité publique en partie double, président de chambre à la Cour des comptes, sénateur et rapporteur du budget.

François-Barthélémy Arlès-Dufour, l'un des fondateurs du Crédit lyonnais. Il crée en 1857 une Société internationale de crédit commercial, sans l'accord du gouvernement.



3 - L'échec de l'aide à la création d'établissements provinciaux.

L'échec de la politique d'aide à la création d'établissements provinciaux.

Par ses statuts, le Crédit industriel et commercial ne peut être présent qu'à Paris et dans sa proche banlieue. Il réalise quelques opérations à l'étranger, mais y subit des échecs, par exemple dans les chemins de fer romains, même si cette présence en Italie lui permet de participer à la création, en avril 1863, de la Banque de crédit italien.

Rapidement, comme ses confrères, il se rend compte de l'importance d'obtenir la clientèle de petites et moyennes entreprises régionales. Il décide donc de favoriser la création ailleurs que dans la capitale de banques sur son modèle. Dès 1863, il fonde la Société de dépôt et de comptes courants, afin de profiter de la nouvelle loi sur les sociétés anonymes et d'être moins bridé dans ses opérations.

Il cherche aussi à travailler avec des correspondants. Mais plutôt que d'en trouver parmi les banques existantes, il préfère aider des hommes d'affaires locaux à créer dans les grandes villes des caisses de dépôt, leur assurant de placer les titres qu'ils émettent pour leurs clients grâce à l'épargne considérable de la région parisienne.

C'est ainsi qu'il favorise la constitution, en 1864, de la Société marseillaise de Crédit industriel et commercial et de dépôts, en 1865 de la Société lyonnaise de dépôts, de comptes courants et de crédit industriel (c'est d'ailleurs en prévision de cette création qu'est fondé, en 1863, le crédit lyonnais), en 1866 de la Société de crédit industriel et de dépôt du Nord, à partir du comptoir d'escompte de Lille, et qui prend en 1871 le nom du Crédit du Nord.

Dans les trois cas, la moitié du capital est placée par le Crédit industriel et commercial à Paris, l'autre dans la région de l'organisme créé. Mais les relations avec la Société marseillaise et le futur Crédit du Nord ne sont que de courte durée. La guerre de 1870 stoppe temporairement le phénomène de créations. Il faut attendre 1879 pour voir apparaître un nouvel établissement, la Société stéphanoise de dépôt, de comptes courants et de crédit industriel.

Le placement des titres est également effectué pour moitié à Paris et pour moitié dans la région Rhône-Alpes. Mais la faillite de l'Union générale à Lyon conduit l'établissement à de graves difficultés et à la liquidation en août 1883. En 1880 est fondée la Société bordelaise de Crédit industriel et commercial et de dépôt: le CIC souscrit 6 000 actions sur 40 000 et en conserve 2000.

De même, à l'occasion de la création de la Société nancéienne de Crédit industriel et de dépôt, en 1881, la banque parisienne prend un quart du capital. Tous ces établissements sont très jaloux de leur dépendance et considèrent le CIC comme un simple correspondant dans la capitale. Aussi les activités communes de ces banques sont-elles réduites.

Cet échec relatif et son souhait d'être présente en province pour escompter des effets et placer des titres conduisent l'institution parisienne à changer de stratégie, en signant un accord avec un groupement de banques. Mais cette tentative échoue également. Dès 1885, le Crédit industriel et commercial se rapproche de maisons de banque et de banques locales.

Il incite plusieurs de ses correspondants régionaux à constituer le Syndicat des banquiers des départements qui, tout en assurant leur autonomie de gestion, est destiné à les faire participer à des opérations de portée ou d'intérêt général, en particulier pour réaliser en commun des opérations sur titres: réception des souscriptions, encaissement des coupons, exécution des ordres de Bourse...

Non seulement la concurrence d'un nombre toujours plus important de succursales de grands établissements de crédit qui s'installent en province entrave les opérations de cette association, mais des rivalités internes se font rapidement jour entre les membres du syndicat.

D'une part, les petites banques locales sont défavorisées dans la répartition des titres à placer et, d'autre part, les relations entre le syndicat et le CIC sont souvent tendues: le premier s'attribue la plus grande quantité des titres à placer quand la souscription se passe bien, mais les laisse au second en cas de souscription décevante.

De plus, les adhérents du syndicat se retournent vers le CIC dès qu'ils sont en difficulté, alors que celui-ci n'est pas en mesure d'apprécier véritablement leur situation. Aussi, après s'être installé à l'étranger à la fin des années 1890 en ouvrant une succursale à Londres et en contribuant à la création de plusieurs banques en Roumanie et en Espagne, le CIC modifie sa politique il devient l'actionnaire principal d'une dizaine de banques provinciales membres du syndicat en prenant des participations dans leur capital.

4 - Revirement avec l'apparition des prises de participation.

Le Crédit industriel et commercial renforce d'abord ses relations avec des banques dont il est déjà actionnaire à l'occasion de leurs augmentations de capital auxquelles il participe largement, ce qui lui permet d'entrer dans leur conseil d'administration, parfois même d'en assurer la présidence, et donc de peser sur leur gestion.

Ainsi, il souscrit, en 1913, 14 293 actions sur les 15 000 émises par la Société bordelaise, en 1914 et 1920, 25 % des nouveaux titres de la Société nancéienne, en 1921, un tiers de ceux créés par la Société lyonnaise. Le CIC s'invite ensuite dans le capital d'établissements qui font appel à lui.

Par exemple, quand la banque L. Dupont et Cie de Valenciennes, créée en 1819, augmente son capital au moment de sa fusion avec la banque Dupont de Paris, dont il détient 37,5 %, il double sa participation. Il prend aussi un tiers du capital de la banque Scalbert -fondée en 1838 et qu'il connaît bien puisqu'il l'a autorisée à ouvrir un bureau dans ses locaux dès 1917 pour y accueillir ses clients, la plupart réfugiés du nord de la France -lorsque celle-ci est transformée en 1920 en société anonyme.

De même, il devient actionnaire majoritaire dans deux banques en Normandie à l'occasion de leur augmentation de capital: en 1924, la Société normande de banque et de dépôt de Caen, fondée en 1913, et en 1926 le Crédit havrais, constitué en 1864 pour financer les importations de coton et de café et première banque française à avoir des relations avec les États-Unis, mais qui se trouve alors en situation délicate. Au même moment, il intègre le capital de trois banques régionales de l'ouest de la France: le Crédit nantais, le Crédit de l'ouest d'Angers et la Banque régionale de l'ouest de Blois.

Il crée enfin des établissements dans certaines régions qu'il considère comme stratégiques. Ainsi, en novembre 1919, il fonde la Société alsacienne, futur Crédit industriel et commercial d'Alsace et de Lorraine, quand il reprend en 1931 la Banque d'Alsace et de Lorraine du financier Oustric, dont il est actionnaire à plus de 85 %.

A l'exception du sud-est, le Crédit industriel et commercial s'installe ainsi, de 1918 à 1930, dans toute la France. Toutes les banques et leur réseau propre d'agences sous son égide réalisent des opérations en commun et se servent mutuellement de leurs guichets. Elles fondent un établissement spécialisé dans les opérations de crédit à moyen et à long terme, l'Union de banques régionales pour le crédit industriel, leur société mère s'octroyant un quart du capital.

En revanche, le CIC ne dispose lui-même, en 1930, que de cinquante-cinq agences, toutes à Paris et dans la banlieue parisienne, plus le siège de Londres. De nombreuses petites banques connaissent de graves difficultés pendant la crise des années 1930, ce qui va entraîner des changements et restructurations. Ces restructurations modifient les relations entre toutes les banques de la galaxie CIC qui adoptent des procédures et des méthodes communes.

C'est dans le domaine du placement de titres que le changement le plus bénéfique apparaît: un accord est signé en 1929 entre dix-sept banques affiliées et leur société mère, stipulant que chaque cocontractant garantit le placement des titres dont dispose le CIC à concurrence de son pourcentage dans le syndicat. L'esprit de groupe se manifeste pleinement pendant la Seconde Guerre mondiale, au cours de laquelle les banques se rendent mutuellement des services.

De nouveaux établissements sont acquis par le CIC, qui prend le contrôle en 1941 de la Banque transatlantique et de ses deux filiales, la Banque commerciale du Maroc et la Banque de Tunisie, puis, en 1943, de la banque Journal et Cie de Saint-Quentin. La même année, il se rapproche de la Banque régionale de l'Ain avant de l'acquérir en 1953. Les regroupements se poursuivent après la guerre: en 1957, le Crédit industriel de l'Ouest naît de la fusion du Crédit nantais et du Crédit de l'Ouest.

Une agence du Crédit industriel et commercial à Paris, à l'angle de la place des Ternes et du boulevard de Courcelles, dans les années 1960.



5 - La perte d'indépendance.

La libéralisation bancaire et financière et les modifications institutionnelles des trente dernières années obligent le CIC à adopter de fréquents changements de statut. Après une tentative de mainmise de la Banque de Paris et des Pays-Bas, qui prend en 1966 3 % de son capital afin de développer sa distribution de crédits à court terme à partir du réseau d'agences régionales, le CIC tombe en 1968 dans l'escarcelle de la Compagnie financière de Suez.

L'institution et ses neuf banques affiliées sont nationalisées en 1982, en même temps que leur société mère. Les restructurations vont alors se multiplier. En 1983, le CIC s'assure 51% du capital de ses filiales. L'année suivante, le groupe est divisé en deux sociétés : CIC Union européenne, international et Cie et Compagnie financière de CIC qui, en 1987, prend 100 % du capital des banques régionales.

Cette participation est ensuite confiée à l'Union européenne de CIC, à la fois banque et holding du groupe CIC après la fusion en 1990 de l'établissement avec la Banque de l'Union européenne. Les nouvelles activités porteuses de bancassurance conduisent en 1985 la compagnie d'assurances du GAN à entrer dans le capital de la Compagnie financière de CIC et à en détenir 51 % en 1989, puis près de 93 % du capital de l'Union européenne de CIC.

Cette géographie de l'actionariat est de courte durée. En effet, après sa privatisation en 1997, l'Union européenne de CIC est reprise majoritairement par la Banque fédérative du crédit mutuel, qui rachète la part du GAN en 2001. Entre-temps, en 1999, l'Union européenne fusionne avec le CIC de Paris et reprend son appellation originelle de Crédit industriel et commercial.

Aujourd'hui, le groupe Crédit mutuel-Crédit industriel et commercial propose toutes les opérations de la banque et de l'assurance dans les 1940 agences françaises de ses établissements régionaux.

Ainsi, près d'un siècle et demi après sa création, le Crédit industriel et commercial conserve sa structure originale dans le paysage bancaire français avec un établissement parisien et des établissements régionaux qui lui appartiennent, mais qui sont juridiquement indépendants.

6 - Questions / Réponses.

Si vous vous posez des questions ou souhaitez approfondir un thème, consultez le [forum de Finance Immo](#).

Vous pouvez trouver des réponses dans des discussions traitant du même sujet, ou bien poster un message auquel nos services répondront dans les meilleurs délais..



Les derniers messages de la rubrique placement :

- ▶ Compte à terme en cas de décès
- ▶ carte de retrait
- ▶ Perte financière lors du rachat d'une assurance-vie
- ▶ crack boursier et PEE
- ▶ ouverture de LDD en cas de non résidence en france

Comment profiter des services de Finance Immo ?

L'unique démarche à faire pour profiter de nos services gratuits est de saisir votre dossier en ligne (www.FinanceImmo.com) ou de nous appeler directement par téléphone (0800 400 801). Vous serez rapidement pris en charge par un conseiller qui vous suivra tout au long de la réalisation de votre projet.

Au maximum 48 h après la réception de votre dossier complet, vous serez contacté par l'un de nos conseillers pour faire un point ensemble sur votre projet.

Finance Immo © - RCS 443 740 121 rcs nice -741G - Siège social : 52 rue Gioffredo 06000 Nice - © Copyright Finance Immo 2001-2008. Tous droits réservés.